

Ecole Normale Jacques-Cartier,
Parc Lafontaine,
Montréal.

Le Petit Canadien

Organe de la Société Saint-Jean-Baptiste
de Montréal

SOMMAIRE

- I.—DEUXIÈME CONCOURS LITTÉRAIRE : LA
" COURVÉE " Arthur Saint-Pierre.
- II.—L'AVENIR DE NOTRE SOCIÉTÉ NATIONALE
V.-E. Beaupré.
- III.—L'HISTOIRE DE LA LÉGISLATION SCOLAIRE
AU MANITOBA (2ème article) J.-A. Beaupré.
- IV.—BIBLIOGRAPHIE : LES RAPAILLAGES Joseph Gauvreau.
- V.—LES CHEMINS DE FER La Ligue des Droits du Français.
La Ligue des Droits du Français.
-

LA CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

Une réunion des membres de la Caisse Nationale d'Économie à Trois-Pistoles, par Léon D'Amour. — Tableau d'honneur des organisateurs permanents. — Bilan du mois d'août 1916.

Rédaction et administration :

SECRETARIAT DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE
MONUMENT NATIONAL,

296, rue SAINT-LAURENT MONTREAL.

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL

Grand aumônier : Monseigneur L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL.

Président général : VICTOR MORIN, LL. D., notaire, 97, rue Saint-Jacques.

1er Vice-président général : JOSEPH GAUVREAU, D. M., Edifice Dandurand.

2ème Vice-président général : V.-E. BEAUPRÉ, I. C., professeur, 372, rue du Parc
[Lafontaine.]

Secrétaire général : J.-B. LAGACÉ, professeur, 836, rue Saint-Hubert.

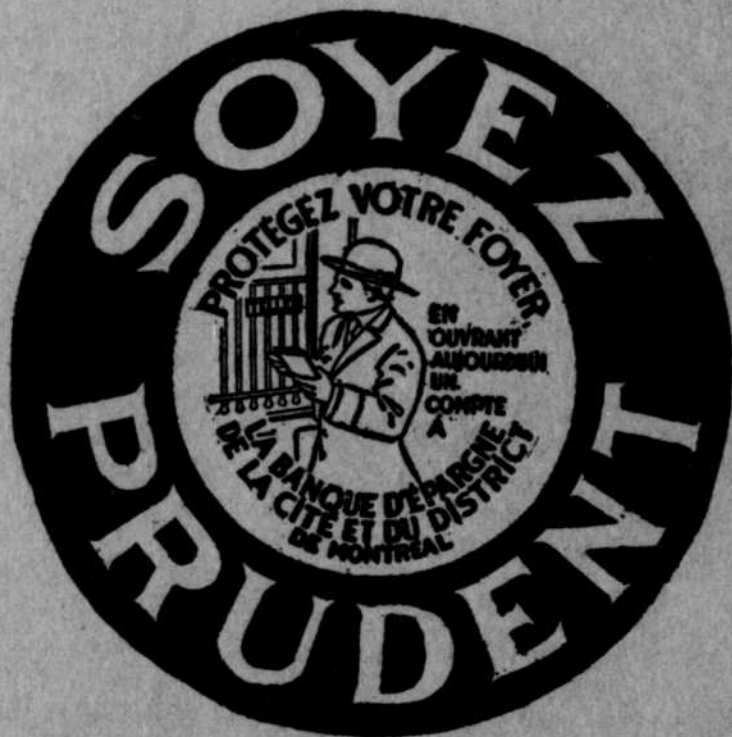
Trésorier général : JOSEPH HURTUBISE, courtier en assurance, 2, place d'Armes.

Directeurs : L'hon. L.-O. DAVID, sénateur, Hôtel de Ville. — E.-P. LACHAPELLE, D. M., 267, ouest, rue Prince-Arthur. — THOMAS GAUTHIER, courtier, 11, place d'Armes. — U.-H. DANDURAND, financier, Edifice Dandurand. — VICTOR DORÉ, professeur, 446, rue Fullum. — GUY VANIER, LL. L., avocat, 97, rue Saint-Jacques. — JOSEPH GIRARD, rentier, 46, ouest, boulevard Saint-Joseph.

Chef du Secrétariat : ARTHUR SAINT-PIERRE, bureau I, Monument National.

Sous-chef du Secrétariat : JOS. DUBAND, bureau I, Monument National.

CORPORATIONS FILIALES DE LA SOCIÉTÉ : Caisse Nationale d'Economie. — Caisse de Remboursement. — Compagnie du Monument National. — Société Nationale de Fiducie.



Le Petit Canadien

ORGANE DE

LA SOCIÉTÉ SAINT - JEAN - BAPTISTE
DE MONTRÉAL

Vol. 13. — No 9.

MONTRÉAL, SEPTEMBRE 1916.

50 sous par an.

DEUXIÈME CONCOURS LITTÉRAIRE

La " Courvée "

L'an dernier à pareille date nous lançons, non sans quelques craintes, notre premier concours littéraire. *Le Petit Canadien* n'était guère connu ; le sujet, si séduisant que nous le trouvions, ne plairait peut-être pas ; l'apathie intellectuelle de notre population, que nous nous serions bien gardé de mettre en doute, tant nous l'avions entendu affirmer, devait l'empêcher de s'intéresser à notre concours ; bref nous n'étions guère rassurés. Nos craintes heureusement restèrent vaines : grâce à la bienveillance de la presse quotidienne la nouvelle de notre concours pénétra partout, le sujet fut accueilli avec enthousiasme et notre succès fut complet. Complet au point de vue de la qualité des manuscrits qui nous furent envoyés et dont nous avons pu tirer l'un des plus intéressants volumes de la littérature canadienne ; complet aussi, à un autre point de vue. Sur les quatorze travaux dont se compose notre volume *La Croix du Chemin*, quelques-uns sont signés de noms avantageusement connus, tandis que les autres sont l'oeuvre d'étudiants, de collégiens même et de jeunes filles dont nous avons révélé le talent au grand public et peut-être à eux-mêmes. Il nous est donc permis de croire que nous sommes dans la bonne voie puisque notre initiative rencontre un si bon accueil et puisque nous atteignons le double but pour lequel la Société Saint-Jean-Baptiste a inauguré ses concours littéraires, savoir : encourager nos jeunes qui ont du talent à le cultiver, et enrichir notre littérature d'oeuvres destinées à perpétuer les nobles traditions et les poétiques et touchantes coutumes de chez nous.

C'est sous l'empire de cette confiance ou de cette conviction que nous lançons aujourd'hui notre deuxième concours littéraire pour sujet duquel nous avons choisi *la Corvée ; la courvée* comme disent nos habitants.

De toutes nos bonnes vieilles coutumes, la corvée est incontestablement l'une des plus jolies et l'une des plus révélatrices de la nature sociale et charitable, en d'autres termes française et catholique, de nos

excellentes populations rurales ; on s'y rend comme à une fête parce qu'elle fournit une occasion de se rencontrer nombreux, de rire et de causer, et de rendre service. Aussi tout prétexte est-il bon pour faire une corvée : le *levage* d'une maison ou d'une grange, des *billots* à charrier, du blé d'inde à éplucher ; on ne se gêne pas pour lancer une invitation qui, on le sait, sera accueillie avec le plus grand plaisir.

L'épluchette de blé d'inde est la plus populaire des corvées, parce que la jeunesse des deux sexes s'y rencontre et qu'un épis rouge s'y trouve toujours à point pour rompre la monotonie du travail ; mais les autres ne manquent pas d'attrait non plus. S'agit-il d'un *levage* : il y a les prouesses des plus agiles qui se disputent l'honneur de clouer le *bouquet* au faite du bâtiment en construction. Dans les charriages de *billots* on organise de véritables tours de force entre les chevaux, et les murmures d'approbation, parfois même les applaudissements, accompagnent la vaillante bête qui, cambrant ses reins robustes, réussit à sortir du bois une énorme charge sur laquelle les autres chevaux s'étaient escrimés en vain.

Comme *La Croix du Chemin*, la Corvée est un sujet très vaste, aux aspects multiples, sur lequel peuvent s'exercer avec fruit tous les genres de talents. Il y a les corvées légendaires, par exemple celle dont parle Hubert Larue, où le diable, sous la forme d'un fringant cheval noir harnaché par un sorcier de l'Île d'Orléans, dut transporter toutes les pierres moins une, destinées à la construction de l'église Saint-Laurent. Il y a des corvées apparemment miraculeuses, par exemple, celle qu'on fit sur le *pont des Chapelets*, lors de la construction de l'église du Cap-de-la-Madeleine. Les corvées sont généralement gaies, mais on peut en imaginer qui se terminent d'une façon tragique, comme l'épluchette dont il est question dans le *Baiser Fatal*, des " Contes vrais ", de M. Pamphile Lemay.

Puis il y a le décor où se déroulent les péripéties diverses de la corvée et qui, bien décrit, *situe* les scènes que l'on veut raconter, leur donne, pour une large part, leur couleur locale et en augmente considérablement l'intérêt. *L'épluchette* se fait généralement dans *l'allonge* de la maison où la *batterie* de la grange, éclairée par une lampe ou des fanaux fumeux ; et la scène à décrire est d'un pittoresque intense. Les autres corvées dont nous avons fait mention se passent en plein air ; ce sont des coins de notre merveilleuse nature canadienne qui leur servent de cadre et qu'il faut *faire voir*.

Tout cela explique pourquoi la Corvée est un sujet si populaire chez nos auteurs canadiens. Poètes et prosateurs — depuis M. l'abbé Casgrain jusqu'à M. Anglebert Gallèze — tous ceux qui ont écrit sur les choses de chez nous en ont parlé, au moins en passant. Quelques-uns,

comme M. Pamphile Lemay, y sont revenus, à plusieurs reprises et en ont tiré chaque fois des effets nouveaux.

Qu'on ne nous accuse pas, pour autant, d'avoir choisi un sujet de concours usé, vidé, sur lequel tout ayant été dit, il ne reste par conséquent plus rien à dire. La plainte de nous ne savons plus quel poète ou peut-être, simple rimeur français :

Dis-je quelque chose d'assez belle,
L'antiquité, tout en cervelle,
Me dit : " Je l'ai dit avant toi.
Que ne venait-elle après moi,
J'aurais dit la chose avant elle !

Cette plainte n'est qu'amusante, elle n'est pas fondée et c'est Brunetière qui avait raison quand il écrivait : " Rien ne se fait de rien... et l'invention ne s'exerce véritablement, en toute originalité, que sur des matières amenées pour ainsi dire, par un long usage, à l'état de lieu commun. "

Et encore : " le lieu commun est la condition même de l'invention en littérature... "

" L'invention n'est pas dans le fond, elle est dans la forme, uniquement dans la forme... "

" Il faut que plusieurs générations aient vécu sur le même fond d'idées, pour que ce fond lui-même puisse être transformé par la main de l'artiste. " (1)

Le fond est là. De nombreuses générations y ont puisé sans l'épuiser, ou plutôt l'ont enrichi de leurs apports, de leur travail. Nous invitons nos artistes jeunes et vieux, connus et inconnus, à l'exploiter à leur tour, à s'emparer de la matière d'idée, si l'on peut dire, dont il déborde, à se l'assimiler, à la transformer et à nous la rendre... chef-d'oeuvres.

Pour le Comité de Rédaction,

ARTHUR SAINT-PIERRE.

CONDITIONS DU CONCOURS

Les travaux devront être en prose, nous parvenir le, ou avant le premier décembre prochain, être signés d'un pseudonyme et accompagnés d'une enveloppe cachetée contenant le nom véritable et l'adresse de leur auteur et portant à l'extérieur son pseudonyme.

Ils ne devront guère dépasser 2,400 mots, soit environ quatre pages du *Petit Canadien*.

Les résultats du concours seront consignés dans le *Petit Canadien* de

(1) Brunetière: *La Théorie du lieu commun. Histoire et Littérature*, tome I.

décembre. La Société Saint-Jean-Baptiste se réserve le droit de publier la première, dans son Bulletin les travaux primés ou qui auraient obtenu une mention honorable. Les autres manuscrits seront retournés à leurs auteurs aussitôt que possible.

Nous donnerons dans le *Petit Canadien* d'octobre, les noms des juges de ce concours.

LES PRIX

La Société Saint-Jean-Baptiste a décidé de donner \$100.00 (cent piastres) en prix pour ce concours, réparties comme suit :

Un premier prix de	\$40.00
Un deuxième prix de	25.00
Un troisième prix de	15.00
Un quatrième prix de	10.00
Un cinquième prix de	10.00

A. ST-P.

L'AVENIR DE NOTRE SOCIÉTÉ NATIONALE

(SUITE ET FIN)

Une tâche aussi vaste, si elle est poursuivie sérieusement, entraîne des démarches multiples, des correspondances nombreuses, des initiatives variées, enfin l'exécution d'une infinité de détails qui ne peuvent pas être abandonnés à la bonne volonté de quelques individus ayant plus de patriotisme que d'argent ou de loisirs, qui exigent plutôt l'attention régulière et soutenue et le temps entier de quelques personnes rémunérées. C'est à subvenir à ces frais et à tous les autres inhérents au fonctionnement d'une institution que la masse des sociétaires doit s'employer en partie; les individus isolés en général n'ont guère le temps ni les moyens de travailler très efficacement à la défense des intérêts nationaux, mais en réunissant ensemble les modestes sommes qu'ils peuvent sacrifier à cette cause, ils permettront à quelques hommes de s'absorber complètement dans cette tâche: le labeur assidu de ces employés viendra compléter les lacunes de la collaboration volontaire des sociétaires, et faire produire aux efforts de tous le maximum de résultats.

C'est ainsi qu'on arrivera à mettre sur pied une institution faisant de l'action patriotique intense, suivie, fructueuse, une institution qui assurera une influence agrandie à notre nationalité, le respect de ses droits partout et toujours et tous les avantages moraux, intellectuels, économiques et financiers que cela entraînera pour chacun de nous.

C'est à propager et à faire prévaloir ces idées que devraient s'employer tous les patriotes désireux d'améliorer la situation de notre élé-

ment; les membres de notre société devraient les scruter et s'en pénétrer, puis faire partager leur conviction aux autres; il est clair que notre clergé pourrait aider puissamment à rallier à ces idées et à notre société nationale, les meilleurs éléments de nos paroisses, c'est-à-dire ceux qu'il importe surtout d'incorporer à cette société.

En effet l'oeuvre de propagande que nous préconisons et la multiplication des groupements patriotiques ne doivent pas être poursuivies en perdant de vue l'objet primordial de la société. Le groupement en soi n'est pas une fin mais simplement un moyen d'atteindre une fin. Celle que la Société poursuit détermine les qualifications à exiger des aspirants sociétaires; elle doit s'organiser en vue de la fin à atteindre, s'incorporer les éléments qui peuvent lui faciliter cette tâche, mais écarter tous ceux qui pourraient y faire obstacle.

On aurait donc tort de se figurer que la Société Saint-Jean-Baptiste doit ouvrir ses rangs indifféremment à tout le monde.

Sans doute si son action se bornait à organiser les fêtes et les processions du 24 juin, il y aurait moins d'inconvénients à lui affilier des adhérents quelconques; mais si elle doit se donner une mission plus haute, celle de veiller sur nos intérêts et d'imprimer une direction à notre vie nationale, si elle doit avoir la garde d'intérêts considérables, et avoir en main une influence puissante pour le bien ou le mal des nôtres, on ne peut plus se désintéresser ainsi de la qualité de ses membres.

Tout esprit logique admettra, qu'en principe, ne devraient y être affiliés comme membres actifs, ayant quelque influence sur la direction des affaires, que des gens sincèrement désireux du bien national, et capables de donner comme chefs à la Société, soit dans ses groupements élémentaires, soit dans ses conseils supérieurs, des hommes imbus du même esprit, possédant en même temps les connaissances, le désintéressement et la pondération nécessaires pour prendre en chaque circonstance, autant qu'il est humainement possible, les décisions les plus conformes au bien de la nationalité.

La Société est ainsi justifiée d'opérer une certaine sélection parmi les personnes de notre race, accueillant seulement celles qui peuvent lui apporter une force réelle. Le jour où on cessera d'y entrer comme on entre dans un moulin, l'affiliation n'en sera que plus recherchée par les éléments les plus désirables.

C'est ainsi que le fait d'appartenir à la Société Saint-Jean-Baptiste sera un titre d'honneur: la qualité de membre de la société nationale sera un certificat de patriotisme éclairé et agissant.

Du reste en demeurant ferme dans ses exigences, nous ne croyons pas que la Société se voit contrainte de fermer ses rangs à une très grande partie de nos compatriotes. Grâce à Dieu, la masse de notre popula-

tion est encore saine; ils sont encore nombreux chez nous ceux en qui vit un patriotisme actif et désintéressé, et qui seront disposés à donner un concours généreux à une oeuvre et à des hommes qu'ils sauront être autre chose que des exploiters de leurs meilleurs sentiments.

C'est à ceux-là qu'il faut faire appel: à eux seuls ils suffiront à donner à la Société toute la puissance et toutes les ressources nécessaires à son rôle; ils ne viendront pas à tout instant paralyser ses efforts et entretenir la discorde dans son sein.

Ceux dont c'est la fonction d'admettre les candidats dans la Société, devraient donc apporter à leur tâche un certain soin et un certain discernement.

Il ne serait pas hors de propos que cette admission se fit à époques fixes et fut entourée d'une certaine solennité; sans tomber évidemment dans le burlesque ni dans aucune de ces pratiques qui répugnent à la dignité et au bon sens d'un homme sérieux.

Il convient également de suivre certaines règles de prudence dans la création des sections de la Société.

Il ne faut pas que le groupement paroissial ne soit que la succursale d'un comité électoral quelconque, ou l'instrument des petites ambitions de petis chefs de clans, politiques ou autres; si une telle situation se généralisait, la Société faillirait totalement à son rôle. Nous croyons que dans l'ensemble ces tendances peuvent être facilement contrecarrées, si tous les bons patriotes veulent seulement s'intéresser à l'oeuvre et ne pas s'immobiliser dans l'inertie.

Mais la tâche peut leur être facilitée par le mode de procéder suivi.

Il en est un qui nous paraît particulièrement détestable: c'est celui qui consiste à convier toute la population à la séance d'institution.

Le recrutement en masse donne toujours des résultats pitoyables: toute association en effet exige des qualifications d'une nature quelconque, et il est impossible que la masse les possède intégralement.

Dans le cas actuel ce qui arrive trop souvent c'est que parmi les assistants les plus empressés, on compte quelques-uns de ces personnages, en mal de popularité et de réclame, toujours en quête d'un fauteuil où s'asseoir, d'un panache à mettre à leur " tuyau ", d'une écharpe à ceindre, d'un collier à endosser: politicien de quartier, vague candidat quelconque, intrigant d'espèces diverses.

Il suffit d'une demi-douzaine de ces bons hommes pour rouler toute une assemblée de braves gens non avertis, trop enclins d'avance à vouloir confier toutes les charges aux " grosses légumes " et aux individus qui ont le talent de faire beaucoup de bruit et de prendre beaucoup de place. Les graves compères après s'être hissés mutuellement en bonne place, remercient l'assistance avec émotion, puis s'empressent d'oublier les de-

voirs en vue desquels ils ont été élus. Ils sont fiers des nouveaux gallons ainsi conquis; ils ne guettent plus que la prochaine occasion de se placer en évidence et de faire mettre leur nom dans la gazette; quant à savoir s'ils ne prennent pas la place de bons ouvriers de la cause nationale, ils n'en ont cure.

Et c'est ainsi qu'une section nouvelle voit son élan brisé, sa croissance arrêtée, sa vie annihilée, quand elle n'est pas même utilisée à des fins opposées à la sienne, parce que dès le début on a laissé usurper sa direction par des farceurs ou des insoucians. Combien d'entreprises ont été chez nous tuées dans l'oeuf par cette engeance, il est difficile de le dire.

Pour éviter semblable mésaventure, il serait plus sage peut-être de ne pas essayer de faire très gros tout de suite, et de commencer simplement par un groupe de vingt-cinq membres triés sur le volet. Le Conseil Général peut plus facilement vérifier la qualité de vingt-cinq que de deux cents.

Ce groupe une fois organisé en section, pourra se pourvoir plus facilement d'une direction active qui poussera le recrutement et avant longtemps aura incorporé à la section tous les éléments désirables.

En un mot c'est en observant strictement les règlements de la Société qu'on aura le plus de chances d'arriver à de bons résultats.

V.-E. BEAUPRÉ.

L'HISTOIRE DE LA LÉGISLATION SCOLAIRE AU MANITOBA

(2ÈME ARTICLE)

Formation des écoles

En vertu de l'article 258 de l'Acte des écoles qui, comme je l'ai dit dans mon premier article, faisait partie du règlement Laurier-Greenway, un grand nombre d'écoles furent établies au Manitoba, et ont fonctionné comme telles et reconnues par la loi jusqu'en mars 1916. Bien qu'en principe cet article pourrait être de nature à restreindre l'enseignement du français, en raison du groupement des nôtres d'une façon toute avantageuse il nous a permis, dans la pratique, de donner un enseignement de leur langue à la presque totalité des enfants canadiens-français. Depuis 1897, lorsque cet article fut inséré, jusqu'à aujourd'hui il y a eu un grand nombre de ces écoles bilingues d'organisées, le travail s'est fait lentement mais de façon à ce qu'il soit bien difficile aujourd'hui de faire disparaître cette organisation.

Nous avons au Manitoba une population de 30,613; à ce nombre nous pouvons ajouter une population flamande de 2,657, qui, en grande

partie, parle le français. Cette population est bien organisée au double point de vue national et religieux ; il y a au Manitoba 54 paroisses canadiennes-françaises et il y a à part cela, 53 postes visités, c'est-à-dire qui n'ont pas de curé résident.

Ces postes visités sont distribués autour de 15 de nos paroisses, avec une population totale canadienne-française de 2,642. En grande partie ces postes proviennent de l'expansion des paroisses déjà établies, et quand la population dans chaque poste sera suffisante, il pourra se former là de nouvelles paroisses. Dans la plupart de ces paroisses il y a plusieurs écoles. Au mois de juin 1915, il y avait 143 écoles françaises-anglaises, dirigées par 245 instituteurs ou institutrices; depuis ce temps il y a eu deux nouvelles écoles de formées, mais cela naturellement avant l'abrogation de l'article 258 en question.

Nous ne pouvons pas prévoir ce que le gouvernement se propose de faire au sujet de ces écoles ; il y a cependant quelques démarches de la part du gouvernement qui indiquent l'intention d'essayer d'éliminer ou de faire disparaître ces écoles bilingues petit à petit. Un de ces moyens consiste dans la consolidation des arrondissements scolaires. La consolidation consiste dans la réunion de deux ou plusieurs groupements scolaires, afin de n'en faire qu'un seul. On prétend que ceci permet la construction de meilleures écoles, l'emploi d'instituteurs et d'institutrices plus compétents, mais à notre point de vue le résultat inévitable serait d'unir un groupement scolaire bilingue avec un ou deux groupements scolaires anglais ; la direction de ces groupements tomberait entre les mains d'une population anglaise et naturellement cela nous empêcherait de bénéficier des avantages dont nous avons jouis jusqu'à présent, grâce à notre organisation et, jusqu'à un certain point, à notre isolement des autres groupes de la population.

Un autre danger consiste dans la municipalisation scolaire. Ceci consiste dans l'union de tous les groupements scolaires dans une seule municipalité; nous avons par exemple certaines municipalités dans lesquelles nous avons trois ou quatre groupements scolaires bilingues, et il y a six ou sept groupements scolaires anglais, de sorte que cette municipalisation aurait pour effet de diminuer notre influence. Heureusement, cette municipalisation n'est que facultative, et il est très probable que nos compatriotes réussiront à résister à ce danger de la même manière qu'ils ont pu le faire jusqu'à maintenant au danger de la consolidation.

Programme des études

(A) Ce programme, bien qu'incomplet, nous a permis jusqu'à aujourd'hui de donner aux enfants de notre race un enseignement assez satisfaisant. Mais si la loi de 1916 est mise en force, elle ne peut avoir

qu'un résultat, celui de retrancher complètement du programme d'études les quelques livres dont l'usage nous était permis jusqu'à aujourd'hui. (1)

Et le programme religieux

Inutile pour moi de vous dire qu'en 1890 le gouvernement Greenway passa une loi empêchant totalement l'enseignement religieux dans l'école. Vous savez aussi que le règlement Laurier-Greenway permettait sur demande des parents l'enseignement religieux pendant une demi-heure par jour et cela à la fin de la classe de 3½ à 4 heures.

A part cela, le programme des études ne permettait aucun enseignement qui puisse indiquer à l'enfant son origine et sa fin. Il est vrai que ce programme d'étude, sous le titre de morale, permettait bien à l'instituteur de parler aux enfants des devoirs envers soi-même, envers les autres, envers l'Etat, et envers les *animaux*, mais nos gouvernements dans leur sagesse d'athées avaient décrété qu'il n'était pas opportun de faire connaître aux petits une autorité plus haute que la leur. On ne devait pas leur parler de leur devoir envers Dieu. Et remarquez bien qu'on y tenait !

Pour toutes les autres parties du programme on voulait bien se fier à l'instituteur, mais pour celle-là pas du tout. Chaque année, on exigeait de l'instituteur une déclaration sous serment attestant qu'en aucun temps au cours de l'année il n'a mentionné le nom de Dieu aux enfants, n'a parlé des devoirs religieux et n'a fait aucun exercice religieux avant 3½ heures de l'après-midi. A défaut de cette déclaration le gouvernement refusait l'octroi.

Ces Messieurs, peu soucieux bien souvent de la valeur d'un serment rendaient hommage à nos instituteurs en reconnaissant leur respect pour le serment, et je dois vous dire à leur honneur que bien souvent le gouvernement a refusé l'octroi parce que l'instituteur refusait d'apposer sa signature et de porter le serment à la déclaration voulue.

Heureusement, ce programme s'est amélioré et en 1904 le bureau des aviseurs a jugé à propos de substituer à cette partie du programme qui " enseignait " aux enfants leurs devoirs envers les *animaux* la note suivante: " L'instituteur ne devra rien négliger pour inculquer dans l'esprit des enfants à l'école (a) L'amour et la crainte de Dieu. (b) Le respect pour le nom de Dieu. (c) L'observation de ses dix commandements. Ces changements ont permis à l'instituteur beaucoup plus de latitude qu'il n'en avait auparavant. Dans les difficultés survenues au cours de cette année, il n'a pas été question de restreindre davantage nos

(1) Depuis la rédaction de cet article, le gouvernement du Manitoba a mis la loi en vigueur, en supprimant du programme des écoles tout autre langue que l'anglais. — La Rédaction.

libertés sous le rapport de l'enseignement religieux, de sorte que jusqu'à présent nous avons raison de croire que l'on ne cherchera pas d'une façon officielle du moins à nous incommoder davantage à ce propos.

Au point de vue français

(B) D'après l'Acte des écoles publiques le programme d'étude et le choix des livres est laissé au choix du comité dit " Bureau des Auteurs " lequel bureau est composé de douze personnes dont huit sont choisies par le Ministre de l'Instruction ou d'Education.

Depuis environ 12 ans nous avons un représentant sur ce bureau, dans la personne de Mgr Cherrier, et je suis heureux de dire que grâce à son travail persistant et au dévouement de notre regretté archevêque Mgr Langevin et de nos inspecteurs bilingues le programme d'études du français s'est amélioré beaucoup depuis 1897. Lors de l'autorisation des classes bilingues en 1901, le seul livre dont l'usage était permis dans les écoles publiques était le syllabaire " Rebimbeau ". Il n'est pas nécessaire que je vous donne une description de ce livre, pour que vous compreniez combien insuffisant était ce programme.

Mais comme je vous l'ai dit, depuis douze ou treize ans ce programme s'est beaucoup amélioré, de sorte que, en 1915, le programme des études mentionnait comme reconnus et employés généralement dans les écoles publiques les livres suivants :

ENGLISH-FRENCH READERS.

Grade I. — Premier livre de Lecture. — Part I.

Grade II. — Premier livre de Lecture. — Part II.

Grade III. — Second livre de Lecture.

Grades IV and V. — Livre de Lecture, Série bilingue anglaise-française.

FRANÇAIS.

IIIe et IVe Grades. — Leçons de langue française (nouvelle édition), par les F. E. C. — Cours élémentaire.

Ve, VIe, VIIe, VIIIe Grades. — Leçons de langue française (nouvelle édition), par les F. E. C. — Cours moyen.

VIIe et VIIIe Grades. — Etude de l'art épistolaire ; différentes sortes de lettres, billets, lettres de commerce, etc. Style épistolaire par l'Auteur des Paillettes d'Or.

VIIe Grade. — Livre de lecture: Modèle français, Edm. Procès cours inférieur (Pages 1-200).

VIIIe Grade. — Livre de lecture: le même (pages 200 à la fin).

Notices littéraires des auteurs canadiens-français (Cours supérieur, pages 368 à 374).

Dictée française, Analyses grammaticales et logiques.

Je vous parlerai plus tard du programme au point de vue français dans les écoles secondaires.

J.-A. BEAUPRÉ.

BIBLIOGRAPHIE

LES RAPAILLAGES. (Vieilles choses, vieilles gens), par l'abbé Lionel Groulx. — *Le Devoir*, 43, rue Saint-Vincent, Montréal.

Je ne saurais mieux apprécier ce délicieux nouveau livre qu'en paraphasant quelques pensées de l'auteur.

“ Tout de bon, c'est à se croire en présence d'un vieil album des anciens. Vous savez, de ces albums comme on n'en trouve plus dans les familles. Album à vieux portraits de zinc... où transparait toujours, dans les souvenirs fanés, le vieil air de la race. Ce terrien parle encore comme on parlait il y a cent ans. ” (page 40).

L'abbé Groulx s'est évidemment inspiré de l'incomparable *Chez nous* de Rivard. Il l'indique lui-même quand il décrit la façon d'*attraper* la jument grise (page 21), ou de voler des petites pommes vertes au bedeau (page 73).

Avec plus de détails mais non moins de talent que Rivard, l'abbé Groulx récolte, à pleines brassées, les choses, les mots, les impressions d'autrefois, pour les encadrer dans des récits charmants où l'amour du pays, de la terre et de la langue déborde.

A la lecture de chacun de ces récits l'on revit soi-même les souvenirs gracieux du jeune-âge, l'on se rappelle l'envolée finale du petit homme de dix ans qui sonne la cloche de sa paroisse (page 77), et l'on redevient petit homme pour entendre, au cours de ces histoires naïves, mais vraies, mais pures, “ les noms les plus sonores, les plus vaillants, ceux dont les syllabes donnent au coeur le *petit battement* d'héroïsme, ceux des grands morts qui dorment en nous, et qui, à nos heures de doute, d'apathie, s'éveillent pour nous exhorter à la lutte, pour nous crier de défendre, avec le parler ancestral, la vieille âme héréditaire. ” (page 33).

C'est encore une féconde leçon d'histoire du Canada, que, à travers contes et récits faits pour se reposer de ses veilles et de ses fatigues aux contact des archives, nous donne le populaire et véridique conférencier de Laval.

En tout onze historiettes, presque toujours *rapaillées*, " le long des routes de chez-nous " (page 5), ou " à l'ombre du bois, là où les grandes faucheuses ne peuvent aller à cause des pierres et des souches. " (page 152).

Je ne sais pourquoi, j'aurais préféré qu'il y en eût douze ou treize, la douzaine des boulangers. Ça se lit comme les cerises se mangent. La dernière finie, on regrette qu'il n'y en ait plus.

" Ah! les anciens, c'était du bon monde, mes enfants, " (page 80), et ce terrien écrit comme on parlait il y a cent ans.

JOSEPH GAUVREAU.

LES CHEMINS DE FER

(SUITE ET FIN.)

BILLETS

Billet (ticket).

Billet simple. — Billet ordinaire pour un certain parcours.

Billet demi-place (half-fare ticket).

Billet collectif, billet de famille.

Billet d'aller et retour (return ticket).

Billet circulaire (circular tourist ticket). — Billet pour voyage circulaire.

Billet de plaisir, de bains de mer, d'excursion, etc.

Billet d'arrêt, faculté d'arrêt, arrêt (stop over).

Carte d'abonnement (commutation ticket).

Durée de validité d'un billet (time limit of a ticket).

Billet valable, 2 jours, 30 jours, etc.

On dit d'un billet qu'il est *personnel*, d'une *correspondance* (transfer) qu'elle est *personnelle* (not transferable).

Permis, carte de circulation (pass). — Avoir un *permis* et non une *passé*.

Prix de place (fare). — On dit payer le *billet*, la *place* ou le *voyage* de quelqu'un et non son *passage*.

Bulletin, bulletin de bagage (check).

Enregistrer les bagages (to check). — Faire *enregistrer* et non faire *checker* ses bagages.

Récépissé (shipping bill, bill of lading).

Feuille de route (way-bill).

Lettre d'avis (advice note). — Avis envoyé à un destinataire quand la marchandise est livrable en gare.

Pinces (ticket punch). — *Poinçonner* un billet.

VARIA

- Itinéraire.* — Route à suivre dans un voyage; tracer son itinéraire, modifier son itinéraire.
- Pourboire.* — Gratification donnée au *noir*, aux servants de table, etc.
- En voiture! En route!* (all aboard!)
- Tout le monde descend!* (all change!)
- Tarif kilométrique.* — Prix du transport d'un voyageur par kilomètre.
- Expédier franco ou en port payé.* — Sans frais de transport pour le destinataire.
- Expédier en port dû.* — Avec frais de transport pour le destinataire.
- Magasinage* (storage). — Frais à payer pour marchandises laissées en gare au-delà du temps réglementaire.
- Détaxe* (rebate). — Diminution de tarif faite à un expéditeur.
- Banquette* (seat). — Siège des voyageurs.
- Portière.* — Porte d'un véhicule; la *portière* d'un *wagon*, d'une automobile, etc.
- Fumoir.* — Compartiment pour fumeurs.
- Filet.* — Support pour colis sur les wagons européens; le filet a plutôt la forme d'un *râtelier* sur les wagons d'Amérique.
- Cheminée*, non pas *tuyau* de la locomotive.
- Chaudière* (boiler).
- Freins* (brakes).
- Ateliers, usines*, (shops).

SUPPLÉMENT AUX LISTES PRÉCÉDENTES

- Chemin de fer de ceinture* (belt line).
- Wagon-touriste* (tourist car).
- Wagon-buffet.* — Synonyme de *wagon-restaurant*.
- Wagon-plateforme* ou *truc*; ce dernier mot employé en France.
- Wagon-réservoir* (tank-car). — Sert au transport des huiles et autres liquides.
- Chasse-neige* (snow-plough). — Ne pas dire la *charrue*.
- Matériel roulant.* — Tous les véhicules en usage sur un chemin de fer.
- Buffet.* — Restaurant installé dans une gare.
- Commis ambulant des postes.* — Homme de train employé sur le wagon-poste.
- Permissionnaire.* — Le porteur d'un *permis* ou *carte de circulation*.
- Parc à bestiaux* (stock-yard) mieux que *cour à bestiaux*.
- Devers de la voie* (elevation of the outer-rail on a curve).
- Refouler, refoulement.* — Manoeuvre par laquelle on fait reculer un train.
- Dérailler.* — Prononcer les deux dernières syllabes comme *railler* signifiant plaisanter.

La Ligue des Droits du Français.

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

**UNE RÉUNION DES MEMBRES DE LA CAISSE NATIONALE
D'ÉCONOMIE A TROIS PISTOLES.**

C'était une satisfaction pour les sociétaires de la Caisse Nationale d'Economie, d'entendre dans une conférence des personnes autorisées nous parler de cette Association. La conférence annoncée en termes choisis par M. le curé Morrissette, avait groupé à la salle publique au-delà de 400 personnes, M. Joseph Belzile, maire de la paroisse, a bien voulu présider l'assemblée.

M. le notaire Hervé Rousseau ouvre la série des discours en demandant à l'auditoire d'écouter attentivement les explications qui seront données sur l'oeuvre à laquelle il a donné toute sa confiance. Par la Caisse Nationale d'Economie non seulement nous donnerons l'avantage à nos enfants de recevoir une pension, mais nous leur enseignerons aussi le chemin de l'épargne qui est celui du bonheur et en cela vous aiderez la Société Saint-Jean-Baptiste dans la mission qu'elle s'est confiée de *Rendre le peuple meilleur.*

M. Michaud, avocat, est ensuite appelé à prendre la parole, il me fait peine de ne pouvoir ici rapporter le mot à mot du magnifique exposé fait par notre concitoyen, mais il est une chose que nous n'oublierons pas, c'est que nous avons compris l'importance de la Société Saint-Jean-Baptiste dans ses oeuvres, et que le but qu'elle poursuit en ce qui concerne les droits des Canadiens de la Province d'Ontario est des plus nobles.

MM. J.-A. Dubé, inspecteur-général de la Caisse, et Alexis Côté, inspecteur pour le bas de Québec, furent les orateurs suivants. De cet ensemble il résultera, que l'oeuvre de la Caisse, propagée avec tant de zèle, par notre Association Nationale, sera mieux comprise dans notre paroisse. Il est à souhaiter que des assemblées comme celles-là, soient tenues plus

souvent dans nos paroisses, le bien que cela produit et les explications données avec tant de clarté et de conviction, par des personnes qui veulent arriver par des procédés droits, à faire connaître une oeuvre qui semble méconnue, doit porter des fruits et la semence qui a été faite ici avec tant de dévouement, sera pour les membres de la paroisse de Trois Pistoles, une occasion pour mieux comprendre et mieux apprécier, la Caisse Nationale d'Economie.

LÉON D'AMOUR, Trois-Pistoles, P. Q.

TABLEAU D'HONNEUR DES ORGANISATEURS PERMANENTS

Inscriptions du mois d'août 1916.	Moyenne par semaine.
1. J. A. Beuparlant.	1. J. A. Beuparlant.
2. Ludger Corriveau.	2. L. P. Charlebois.
3. Désiré Buisson.	3. Ludger Corriveau.
4. E. Talbot.	4. Albert Thinel.
5. L. P. Charlesbois.	5. J.-F. Côté.
6. A. Thinel.	6. Napoléon Milette.
7. J. O. Bastien.	7. E. Talbot.
8. Napoléon Milette.	8. J. B. Ricard.
9. J. I. Piché.	9. A. Dansereau.
10. J. F. Côté	10. J. I. Piché.
11. J. B. Ricard.	11. Désiré Buisson.
12. J. P. Chiasson.	12. J. O. Bastien.
13. A. Dansereau.	13. J. P. Chiasson.

J.-A. DUBÉ, *Contrôleur du Recrutement.*

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

BILAN DU MOIS D'AOUT 1916 :

RECETTES :

Balance au 31 juillet 1916.....		\$116,237.97
Versements Classe " A "	\$10,710.75	
Versements Classe " B "	2,466.00	
Versements Classe " C "	93.75	13,270.50
Intérêt sur contributions mensuelles		1.94
Saint-Alexis de la Grande Baie, Intérêt.....		900.00
Commission Scolaire Shawinigan, Intérêt.....	567.48	
Commission Scolaire Shawinigan, Amortissement.....	343.24	910.72
Commission Scolaire Saint-Jean-Berchmans, Intérêt.....		2,160.00
Ecoles Séparées, Nepean, B., Intérêt.....		150.00
		<u>\$133,631.13</u>

DÉBOURSÉS :

Prêt à la Ville de Roberval.....	60,000.00	
Intérêt sur ces Débentures.....	975.00	
Prêt à la paroisse de Saint-Rédempteur de Hull.....	20,000.00	
Remboursement de décès, paiement par anticipation.....	2.25	80,977.25
		<u>\$52,653.88</u>

CAPITAL INALIÉNABLE AU 31 AOÛT 1916 :

PRÊTS :

Comm. Sco. Côte S. Louis.....	\$20,000.00	Société S. Jean-Bte, Montréal..	120,000.00
Fr. Sacré-Coeur, Arthabaska...	10,748.34	Village Riv. St-Pierre.....	95,260.00
Paroisse de Labelle	18,127.52	Comm. Scol. Tétéraultville.....	22,500.00
Canton de Maniwaki.....	7,861.55	Comm. Scol. St-Jean-Berchmans.	67,500.00
Comm. Sco. Shawinigan.....	11,006.32	Par. Ste-Philomène, Rosemont..	32,000.00
Ecoles séparées, Nepean, B.....	3,000.00	Laval des Rapides.....	39,018.00
Mun. de Jonquières.....	24,534.15	Rapide de l'Original	9,949.91
Mun. Sturgeon Falls	27,515.42	St-Raphael de Burbidge.....	10,000.00
Comm. Sco. de Rigaud.....	6,157.63	St-Gabriel de Bouchette	10,000.00
Ville de Roberval.....	5,864.95	Paroisse de Gracefield.....	10,000.00
Ecoles séparées, Alfred, Ont....	1,000.00	St-Alexis de la Grande Baie...	28,911.00
Mun. Sudbury, Ont.	11,406.72	Gouvern. de la Puissance.....	4,875.00
Ville de Victoriaville	95,854.15	St-Michel de Montréal.....	45,000.00
2ème Div. Co. Lac St-Jean....	5,383.92	Ville Lasalle	42,500.00
Village de Warwick.....	13,800.00	Corp. Episc. Montréal Est.....	9,000.00
Syndics Ecole de Danville	5,560.04	Ville de Dorion	40,320.00
Canton de Windsor	11,617.24	Ville de Roberval.....	60,000.00
Par. T. S. Sacrement, Lachine.	20,000.00	S. Rédempteur de Hull	20,000.00
Comm. Scol. Longueuil	23,307.23	Intérêts accrus au 31 août 1916	23,042.14
Mun. d'Asbestos	39,571.23	En Banques	52,653.88
Paroisse Saint-Stanislas	225,000.00		<u>\$1,329,846.34</u>
A reporter	\$587,316.41		

ARTHUR GAGNON, administrateur.

BANQUE D'HOCHELAGA

Capital payé et Fonds de Réserve \$ 7,700,000.00
Total de l'Actif 34,515,873.93

DIRECTEURS : J.-A. Vaillancourt, président; Hon. F.-L. Béique, C. R., vice-président; E.-H. Lemay, Ecr., Alph. Tarcotte, Ecr., Hon. J.-M. Wilson, A.-W. Bonner, Ecr., A.-A. Larocque, Ecr.

Beaudry Leman, gérant-général; Yvon Lamarre, inspecteur; J.-C. Thivierge, contrôleur; F.-G. Leduc, gérant du bureau de Montréal; P.-A. Lavallée, assistant-gérant.

Bureau principal : 95, rue Saint-Jacques, Montréal.

135 succursales en Canada, dont voici les principales :

MONTREAL : 95, St-Jacques, 1630, St-Jacques, 2214, Ontario est, 272, Ste-Catherine est, 737, Mont-Royal est, 1126, Mont-Royal est, 711, Ste-Catherine est, 1298, Ontario est, Hochelaga, 1184, St-Denis, Notre-Dame de Grâce, 629, Notre-Dame ouest, 2267, Papineau, Pointe St-Charles, coin Cadieux et Rachel, coin St-Denis et Roy, 2490, St-Hubert, St-Henri, 1907, St-Laurent, 191, St-Viateur ouest, 3108, St-Laurent, Côte-des-Neiges, Maisonneuve, Outremont, Pointe-aux-Trembles, Rosemont, Tétraultville, Verdun, Viauville, Ville Emard, Villersay.

QUEBEC : Amos, Beauharnois, Berthierville, Cabano, Cartierville, Chambly, Farnham, Granby, Hébertville Station, Joliette, Laprairie, L'Assomption, Longue-Pointe,

Longueuil, Louiseville, Lachine, Marleville, Mont-Laurier, Pointe-Claire, — **QUEBEC** (ville) : rue St-Pierre, rue St-Jean, St-Roch, St-Sauveur, Limoulu, — St-Camille de Bellechasse, Ste-Claire, St-Ephrem de Tring, St-Gabriel de Brandon, Ste-Geneviève de Pierrefonds, Ste-Geneviève de Batican, St-Hyacinthe, St-Jacques l'Achigan, St-Jérôme, Ste-Justine de Newton, St-Lambert, St-Laurent, St-Pie de Bagot, St-Rémi, Ste-Thérèse, Sherbrooke, Sorel, South-Durham, Trois-Rivières, Trois-Rivières : Notre-Dame, Valleyfield, Varennes, Victoriaville.

ONTARIO : Hawkesbury, Vankleek Hill.

MANITOBA : Winnipeg.

ALBERTA : Edmonton.

SASKATCHEWAN : Prince-Albert.

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Incorporée par Acte du Parlement en juillet 1900

Capital autorisé \$2,000,000.00

Capital payé et surplus au 31 décembre 1915 \$1,650,000.00

Siège central : 7 et 9, Place d'Armes, Montréal, Canada

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. LAPORTE, de Laporte, Martin Ltée, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.

Vice-Présidents : M. W. F. Caraley, Capitaliste, Tancrède Bienvenu, Administrateur, Lake of the Woods Milling Co.

M. G. M. Bosworth, vice-président "Canadian Pacific Railway Co."

Hon. Alphonse Racine, de la maison Alphonse Racine Ltée, Marchands en gros, Montréal.

M. L. J. O. Beauchemin, propriétaire de la Librairie Beauchemin Limitée.

M. Martial Chevalier, Directeur-gérant Crédit Foncier Franco-Canadien.

BUREAU DE CONTROLE

Les fonds ou argents qui sont confiés à cette Banque pour son Département d'Épargne sont contrôlés par un Comité de Censeurs, et les placements sont examinés mensuellement par les Messieurs qui composent ce comité à savoir :

Président : Hon. Sir ALEX. LACOSTE, Es-Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi.

Dr E. F. Lachapelle, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.

Hon. N. Pérodeau, N. P., ministre sans portefeuille, Gouvernement de Québec, administrateur Montreal Light Heat & Power Co.

75 bureaux dans les Provinces de Québec, Ontario et Nouveau-Brunswick.

Pour la commodité des travailleurs, etc., des dépôts de toutes sommes, depuis un dollar (\$1.) seront acceptés au Département d'Épargne. Intérêt alloué 3% sur dépôts d'épargne.

Correspondants Étrangers : **ÉTATS-UNIS** — New York : Metropolitan Bank, National Bank of Commerce, Citizens Central National Bank. Boston : National Shmut Bank. Chicago : Continental National Bank. **ANGLETERRE** : The Capital and Counties Bank. **FRANCE** : Société Générale, Comptoir National d'Escompte de Paris. **ALLEMAGNE** : Deutsche Bank. **AUTRICHE** : Kala, Koan, Priv. Oesterreichische Laenderbank. **ITALIE** : Banca Commerciale Italiana.

L'Association Saint-Jean-Baptiste fait des affaires de banque avec cette institution.

RENTIER DANS VINGT ANS !

Il suffit de verser 25 sous par mois pour s'assurer une rente viagère.

L'occasion en est offerte aux hommes, femmes et enfants de tout âge.

PAS D'EXAMEN MEDICAL.

LA CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

(Assujettie à la surveillance de l'État)

MONUMENT NATIONAL : 286, rue Saint-Laurent

MONTREAL.

50,000 SOCIÉTAIRES

800 SECTIONS ET BUREAUX DE PERCEPTION

CAPITAL ACCUMULÉ : \$1,200,000.00

Ce capital est placé en valeurs de 1er ordre, de 5 à 7 pour cent.

La " Caisse Nationale ", la plus ancienne et la plus puissante société de prévoyance du pays, a pour objet d'habituer le peuple à l'économie. Qui ne peut épargner un sou par jour? Cela suffit à vous assurer, au bout de vingt ans, une pension viagère substantielle.

La Caisse de Remboursement

Complément de la " Caisse Nationale d'Économie ", elle assure le remboursement aux héritiers des sociétaires décédés avant vingt ans de sociétariat.

Tous renseignements fournis sur demande.

On demande des agents pour le recrutement et la perception dans toute la province.

ARGENT A PRÊTER

La Société Saint-Jean-Baptiste prête aux municipalités, aux commissions scolaires et aux fabriques. Elle traite directement avec les emprunteurs et n'achète que des débetures françaises ou bilingues.

Administrateur Arthur Gagnon.
Directeur du recrutement . . . J.-Arthur Dubé.
Inspecteur J.-I. Couture.
Inspecteur Alexis Côté.